

# CERTIFICAT

## Système de Management de la Qualité Code du bien-être au travail – Livre VI, Titre 4 et document Belac 2-405

Système de management de la qualité pour les entreprises qui effectuent des travaux de démolition ou d'enlèvement au cours desquels de grandes quantités d'amiante peuvent être libérées

**VINÇOTTE** sa,

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que **Aertssen Infra sa**

sis à **Laageind 91  
2940 STABROEK  
Belgique**

a établi et tient à jour un système qualité relatif aux entreprises qui effectuent des travaux de démolition et d'enlèvement durant lesquels de grandes quantités d'amiante peuvent être libérées.

Ce système qualité est conforme aux exigences du Code du bien-être au travail – Livre VI, Titre 4 et document Belac 2-405

**Travaux de démolition ou d'enlèvement d'amiante en utilisant les techniques suivantes :  
sac à manchons et zone hermétiquement fermée**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application aux exigences du Code du bien-être au travail – Livre VI, Titre 4 et document Belac 2-405 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit qualité, documenté dans le rapport d'audit **61129004**.

Numéro du certificat: **18 ASB 026a**

Date de délivrance initiale le: **22 mars 2018**

Date de délivrance le: **5 décembre 2022**

Ce certificat expire le: **21 mars 2028 (5 ans)**

Le présent certificat est octroyé moyennant respect du Règlement de Général Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys

Président de la Commission de Certification

